

Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

Etat général des relations Suisse-UE

- Derniers développements: L'activation de la clause de sauvegarde suscite immédiatement des protestations de la Commission européenne, du Parlement européen et de certains Etats membres (18.4.) ; dans son rapport final interne du 9 mai 2012, l'ambassadeur de Watteville tire un bilan sombre des relations Suisse-UE et relève une incompréhension croissante de la part des Etats membres à l'égard de notre pays (3.6.) ; la CF Sommaruga participe à la réunion du comité Schengen (7.6.) ; le Conseil fédéral transmet à l'UE son offre de négociations concernant les questions institutionnelles ainsi que le dialogue sur la taxation des entreprises (15.6.) ; lors de la réunion du comité mixte, l'UE exige l'annulation de la clause de sauvegarde et réaffirme son point de vue selon lequel il n'y a pas de base légale pour cette mesure (27.6.) ; Roberto Balzaretto prend ses fonctions de nouvel ambassadeur auprès de l'UE (1.7.) ; réunion interparlementaire Suisse-UE où l'on décide de se rencontrer désormais deux fois par an au lieu d'une fois comme par le passé (18.7.) ; les derniers chiffres de l'Office pour les migrations montrent que la clause de sauvegarde n'a pratiquement eu aucun effet. Les personnes des pays concernés arrivent en Suisse tout simplement avec un permis L (30.8.).
- Evolutions attendues: En septembre, on peut s'attendre à une réponse provisoire de l'UE à l'offre suisse concernant les questions institutionnelles ; vers la fin de l'année, les Etats membres prendront position dans un rapport sur les relations avec la Suisse et les autres Etats AELE, comme ils l'ont fait en décembre 2010, et se prononceront aussi sur l'offre suisse (13./14.12.).
- *Commentaire: En activant la clause de sauvegarde – qui, comme on l'a vu, s'est révélée sans effet –, la Suisse a encore davantage mis à mal les relations avec l'UE déjà tant hypothéquées. En demandant à l'autorité des douanes de l'UE d'examiner les possibilités d'éventuels moyens de pression, l'UE a clairement fait part de son mécontentement. A voir l'ambassadeur de Watteville évoquer un « Switzerland-bashing » croissant, l'incompréhension même des amis de la Suisse, les positions se durcissant dans de nombreux dossiers et la taxation des entreprises synonyme d'une crise qui menace d'éclater, on peut se faire une idée de l'ambiance qui règne à Bruxelles et en conséquence, décider de mener une politique proactive au lieu de jouer sur la montre.*

Taxation des entreprises (accord de libre-échange de 1972/code de conduite sur l'imposition des entreprises)

- Derniers développements : La Conférence des directeurs cantonaux approuve le mandat de négociations qui prévoit le maintien des lignes directrices (seule discussion sur certains thèmes, pas de reprise du code de conduite sur la taxation des entreprises (1.6.) ; le Conseil fédéral approuve le mandat pour un dialogue avec l'UE sur la taxation des entreprises (1.6.) ; l'Ecofin renonce, pour l'instant, aux sanctions annoncées. Dans son rapport sur le code de conduite, il affirme toutefois que si aucun progrès n'intervient jusqu'à la fin de l'année 2012, des modes de procédés alternatifs seront examinés (22.6.):
- Evolutions attendues : d'autres cycles de négociations en septembre ; assemblée plénière de la CDF (21.9.); prise de position de l'Ecofin sur le dialogue avec la Suisse sur l'imposition (4.12.).

- *Commentaire : Avec le mandat approuvé début juin, le CF est parvenu à calmer le jeu et à éviter, pour l'instant, les sanctions annoncées. Il serait toutefois faux de se croire en sécurité. Comme les ministres des finances de l'UE l'ont affirmé dans leur rapport semestriel sur le code de conduite, ils attendent des « résultats satisfaisants » jusqu'à la fin de l'année, sinon des sanctions pourraient à nouveau être envisagées. Afin que l'Ecofin puisse être saisi de résultats concrets avant la fin de l'année, ceux-ci doivent être présentés fin novembre au plus tard. Dès lors, il est urgent de trouver une solution. Cela est particulièrement vrai pour les cantons et la péréquation financière.*

Questions institutionnelles

- **Derniers développements :** La CPE-E approuve le mandat de négociations (11.5.) : de son côté, la CPE-N l'approuve tacitement. Certains éléments du mandat, notamment la création d'une autorité de surveillance nationale, sont appréciés de manière critique jusqu'à très critique (31.5.) ; la Conférence des directeurs cantonaux accepte les propositions du CF en principe, tout en formulant des critiques envers une autorité de surveillance nationale (1.6.) ; le CF transmet son offre de négociations à l'UE (15.6.).
- **Evolutions attendues :** En septembre, on peut s'attendre à une réponse provisoire de l'UE à l'offre de négociations sur les questions institutionnelles ; jusqu'à la fin de l'année, les Etats membres, comme ils l'ont fait en décembre 2010, prendront position sur les relations avec la Suisse et les autres pays membres de l'AELE et se prononceront sur l'offre de la Suisse (13./14.12.).
- *Commentaire: La Commission européenne a annoncé que les propositions de la Suisse seront examinées à la lumière des conclusions des Etats membres de 2010. L'UE ne repoussera guère purement et simplement la proposition de la Suisse puisqu'elle avait reconnu dans une première réaction que le CF était conscient du principe de l'homogénéité du droit dans le marché intérieur. Il apparaît toutefois que les propositions suisses sur la surveillance des accords et l'arbitrage des différends ne satisferont pas l'UE. Dans ce contexte, celle-ci entend « indépendant » par « supranational ». De plus, la Suisse continue à s'en tenir à une approche sectorielle tout en refusant une solution horizontale, position qui ne saurait être considérée comme un changement de paradigme exigé par l'Union. Dans sa lettre adressée au président de la Commission européenne, la CF Widmer-Schlumpf a fait apparaître l'intention suisse de lier le dossier à la question de la taxation des entreprises et d'autres contributions à la cohésion. Même si l'UE est sans doute intéressée à conclure de nouveaux accords, elle ne semble toutefois pas disposée à renoncer à ses exigences institutionnelles.*

En bref

- **Libre circulation** – Le Conseil fédéral envoie en consultation deux variantes sur la mise en œuvre de l'Initiative sur l'expulsion des étrangers. Or, toutes les deux ne sont pas totalement compatibles avec l'accord sur la libre circulation. La consultation s'étend jusqu'au 30.9. (23.5.) ; au comité mixte, l'UE exige l'annulation de la clause de sauvegarde et réaffirme son point de vue selon lequel il n'existe pas de base légale pour cette mesure (27.6.) ; D'après les médias, Ecopop n'a jusqu'à présent récolté que 75'000 signatures, le délai est fixé au 3 novembre (9.8.) ; la CEATE-N s'est prononcée pour un postulat (12.3662) de la commission qui demande l'examen de mesures d'accompagnement dans le secteur immobilier (21.8.) ; la CER-E refuse

l'introduction d'une responsabilité de plein droit dans le bâtiment mais exige une obligation de contrat écrit des sous-traitants directs sur le respect des normes suisses ainsi qu'une obligation de présenter les contrats lors d'inspections (29.8.) ; les derniers chiffres de l'Office des migrations montre que l'activation de la clause de sauvegarde a pratiquement été sans effet. Les personnes des pays concernés arrivent en Suisse tout bonnement avec un permis L (30.8.) ; D'après la NZZaS, un groupe de huit citoyens de l'UE a déposé une plainte auprès de la commission européenne contre les 27 Etats membres. Leur objectif est de dénoncer des violations de traités et finalement la dénonciation de la LCP (2.9.).

- **Schengen/Dublin** – La CF Sommaruga participe à la réunion du Conseil JAI. Celui-ci décide que des pays membres peuvent assurer jusqu'à 6 mois le contrôle de leurs frontières intérieures si un autre pays ne peut assurer ses frontières extérieures. Cela nécessite cependant une proposition de la Commission européenne et l'accord d'une majorité des Etats membres (7.6.) ; désormais, pour la première fois, des fonctionnaires d'une police cantonale seront mobilisés : des policiers zurichois feront des contrôles de personnes dans les aéroports (10.6.) ; le Parlement européen, pour protester contre les tendances des Etats membres à renationaliser des compétences Schengen, refuse de traiter l'évolution de l'acquis Schengen (5.7.) ; la Commission européenne travaille à une révision de l'ordonnance Dublin en vue de stabiliser le système. Il est notamment question dans certains cas de raccourcir de trois à deux mois le délai pour la demande de renvoi à l'Etat Dublin compétent (19.8.) ; le PDC exige la suppression de l'affranchissement du visa pour la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et la Serbie, ce qui ne serait possible que par une résiliation de l'accord Schengen (22.8.).
- **Accord de libre échange agricole** – Le CE a adopté la motion 12.3014 du CER-E qui demande un état des lieux et une étude de faisabilité sur l'introduction progressive et contrôlée d'une politique de libre échange pour les produits agricoles et alimentaires avec l'UE (7.3.) ; Le CN se prononcera le 19.9 ; Le rapport du CF, conformément au postulat Graf 08.3696, sur les incidences d'un accord de libre échange agricole sur le niveau de la protection des animaux en Suisse. Ce faisant, il arrive à la conclusion que le niveau plus élevé en comparaison de plusieurs Etats membres de l'UE pourrait être maintenu. Il considère le maintien de l'interdiction de transports d'animaux de boucherie comme un objectif mais aussi comme un énorme défi à relever lors des négociations. (27.6.)
- **Accord sur l'électricité** – Selon le rapport final de l'ambassadeur de Watteville du 9 mai 2012, l'UE apparaît sensiblement moins flexible dans les négociations que quelques mois auparavant. Des négociateurs de l'UE lui auraient d'ailleurs fait comprendre qu'il fallait attendre la mise en œuvre de la deuxième étape de la libéralisation de marché de l'électricité pour aboutir à la conclusion d'un accord sur l'électricité. Cela entraînerait un retard de plusieurs années puisque ladite libéralisation n'interviendra au plus tôt qu'en 2015.